



**Paris**  
**Judi 15 septembre 2011**

Auditorium du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé  
8, avenue de Ségur - 75007 PARIS

## **Développer la marche en ville : mobilité, santé, sécurité du piéton**



### **Discours de clôture du colloque « Développer la marche en ville : mobilité, santé, sécurité du piéton » 15 septembre 2011 Paris (Philippe Maler)**

Mesdames et messieurs,

Il me revient de conclure cette journée qui aura été riche de partage de connaissances et d'expériences sur ce sujet de la marche qui est d'abord un sujet d'interfaces. Il est à ce titre plus difficile à appréhender et à traiter que d'autres sujets de mobilité.

Je souhaite tout d'abord exprimer mes remerciements aux représentants des collectivités territoriales, à ceux de l'État, du réseau scientifique et technique, de la recherche, du milieu associatif et des entreprises pour l'intérêt qu'ils ont manifesté.

Merci également à tous les intervenants qui ont permis d'alimenter des débats riches et novateurs dans ce cadre.

En ma qualité de représentant du ministère en charge du développement durable et des transports, je tiens à remercier tout particulièrement le

ministère de la santé pour son implication et sa motivation sans faille dans la promotion des modes de déplacements doux et actifs et tout particulièrement de la marche ; merci pour les efforts consentis avec l'appui du CERTU pour organiser ce colloque. Merci enfin à la «Santé» d'avoir donné l'opportunité aux «transports» de conclure ce colloque.

Cette «attention» de la part de la Direction Générale de la Santé, c'est sans doute un appel , et c'est bien de cette manière que nous l'entendons et y répondons. Un appel pour que ceux qui proposent et mettent en œuvre la politique des transports pour le compte de l'État et pour celui des collectivités territoriales prennent mieux et davantage conscience que la marche est bien un mode de déplacement, qu'elle constitue un maillon de l'intermodalité. Elle est en effet le seul maillon obligatoire de nos déplacements, alors même qu'elle ne se perçoit pas comme tel si on la compare par exemple à un tram, à un bus ou même à un vélo.

La marche est une affaire de chaque personne considérée sous trois profils différents et indissociables :

- celui de l'individu, avec ses caractéristiques physiques propres, son cadre de vie personnel, ses besoins, ses moyens, ses goûts et ses aspirations ;
- celui du citoyen, habitant d'une collectivité qui aménage l'espace et le cas échéant organise les transports publics, titulaire de droits et d'obligations vis à vis de la société et bénéficiaire de prestations publiques en matière de santé et de transport ;
- celui de l'acteur économique : producteur de biens ou de services à l'âge actif, et consommateur de biens privés et de biens collectifs (dont des prestations de santé) tout au long de sa vie.

Les présentations sur le sujet «marche» auxquelles nous avons assisté nous ont dressé un tableau des actions menées en santé-transports :

- au niveau international (Programme Paneuropéen sur les Transports, la Santé et l'Environnement- Forum international des transports) ;
- les recommandations récentes sur la marche *-parfois diffuses* - dans les plans européens (santé -environnement) ;
- les déclinaisons dans les plans nationaux (PNSE2 -PNNS etc..) ;
- les bonnes pratiques (CERTU) et les outils (HEAT, etc..).

Nous avons également pu constater que si la marche est une activité sûre, on peut encore l'améliorer puisque la décroissance du nombre de tués et de blessés est plus forte pour les automobilistes que pour les piétons.

Ce que nous avons également pu constater au fil des interventions c'est que la promotion de la marche implique de sortir pleinement de l'époque à laquelle on concevait d'abord les aménagements pour les voitures; cela implique de favoriser ce qu'une intervenante a qualifié de « cabotage urbain », ce que d'autres ont qualifié de « plaisir urbain » pour pratiquer la marche et aussi de mieux évaluer les freins.

Naturellement, tout ceci se fait «sur mesure». Les aspects spécifiques du «sur mesure» ont été de manière frappante illustrés lors de la table ronde, par la présentation faite par le maire du bourg de La chapelle-Glain(44), 850 habitants, et celles des élus des villes de Nice et de Strasbourg qui ont présenté leur politique «d'interfaces» centrée sur les besoins de mobilité douce et active de leurs habitants en fonction des caractéristiques qui leur sont propres.

On le voit, la promotion de la marche passe par une politique transversale qui doit dépasser les barrières sectorielles.

Maintenant, quelles conclusions pouvons-nous tirer de ce colloque et quelles suites pouvons nous y donner?

La première conclusion – elle est facile – est qu'il y a bien davantage de questions que de réponses, et qu'en tout état de cause, il n'y a pas de solution unique.

Chacun d'entre-nous, aujourd'hui certainement, demain peut-être encore, moins certainement à long terme, essaiera par conviction de pratiquer davantage la marche et de la promouvoir.

Mais, la marche comme mode de déplacement et comme facteur de santé implique que l'environnement y soit propice, sécurisé, agréable et fonctionnel en adéquation avec les autres modes de déplacement. Et c'est là que notre sens des responsabilités professionnelles intervient. Chacun, une fois de retour dans nos structures professionnelles, publiques ou privées, comment pouvons-nous contribuer aux suites à donner à ce colloque ?

**Naturellement**, nous nous efforcerons toujours davantage de mieux promouvoir la marche dans les documents de planification auxquels nous contribuons, que ce soit au niveau central ou au niveau territorial.

**Naturellement**, nous nous efforcerons de favoriser le développement de la marche par des politiques d'aménagement cohérentes et adaptées.

**Naturellement**, nous nous efforcerons d'accompagner la diffusion des bonnes pratiques grâce à l'appui des organismes techniques tels que le CERTU.

Mais, de manière concrète, qu'aurons nous fait d'ici un an ?

Et Bien, Je prends l'engagement en conclusion de ce colloque, en plein accord avec mes homologues du ministère de la santé, que soit dressé dans un an un bilan des actions que nous aurons promues et mises en œuvre pour favoriser le développement de la marche comme mode de déplacement.

La (ou les formes) que revêtira ce rendez- vous reste à déterminer. Forme virtuelle sur le « net » à tout le moins, synthèse écrite peut être ; autres formes, pourquoi pas ? En tout état de cause, tous les participants d'aujourd'hui y auront accès et nous mesurerons ensemble le chemin qui aura été accompli au cours des 12 prochains mois.

**Je vous remercie de votre attention**

**Philippe Maler**

***Seul le prononcé fait foi***